



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

(3)

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

# 1624°

SÉANCE : 11 JANVIER 1972

NEW YORK

717

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1624) . . . . .	1
Déclaration du Président . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	3
Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :	
Lettre, en date du 29 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/10480) . . . . .	3

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE SIX CENT VINGT-QUATRIEME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 11 janvier 1972, à 10 h 30.

*Président* : M. Abdulrahim Abby FARAH (Somalie).

*Présents* : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1624)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :

Lettre, en date du 29 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/10480).

*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : En prenant la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, ma délégation est consciente du grand privilège dont nous sommes l'objet et des responsabilités très lourdes qui nous incombent; nous partageons l'opinion de notre gouvernement selon lequel il s'agit là du point culminant de la participation de la Somalie aux travaux des Nations Unies.

2. Nous attendons avec confiance les travaux qui vont se dérouler car nous savons, de par l'expérience de l'année écoulée, que nous serons appuyés dans nos efforts par la bonne volonté et la coopération de tous nos collègues. Nous avons eu, l'an passé, l'occasion de travailler en étroite collaboration avec les membres du Conseil tant sur des problèmes importants que sur des problèmes moins importants, et ce fut là l'expérience la plus enrichissante. Nous n'avons rencontré que les qualités individuelles les plus élevées et un dévouement sans limite à notre tâche commune : la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Naturellement, nous avons des positions opposées sur bon nombre de problèmes puisque nous sommes les représentants de nos gouvernements respectifs, mais je suis certain que toutes les délégations sont d'accord avec nous pour dire que travailler ensemble au niveau le plus élevé de l'action internationale c'est œuvrer en faveur de la compréhension et de la bonne volonté mutuelles.

3. Le mandat de cinq représentants avec lesquels ma délégation a eu le privilège de travailler vient de se terminer. Les membres du Conseil ont eu l'occasion – lors de la séance de clôture de 1971 [1623ème séance] – de faire connaître aux représentants du Burundi, du Nicaragua, de la Pologne, de la Sierra Leone et de la Syrie combien ils étaient satisfaits de la contribution constructive et appréciable qu'ils ont apportée ces deux dernières années dans l'exécution de leur mandat.

4. De plus, je dois dire – et je suis certain que je parle au nom de tous les membres du Conseil – combien nous avons apprécié le travail de mon prédécesseur, l'ambassadeur Taylor-Kamara, qui a présidé le Conseil à un moment très difficile; il l'a fait en une période de tension incessante, où les yeux du monde entier étaient tournés vers le Conseil, et il l'a fait avec un calme inébranlable, du bon sens et de la bonne humeur.

5. J'ai maintenant l'agréable devoir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, les représentants permanents de la Guinée, de l'Inde, du Panama, de la Yougoslavie et du Soudan. En tant que représentants des pays du tiers monde, ils ont un intérêt tout particulier à ce qu'une solution soit trouvée aux problèmes dont est saisi le Conseil, problèmes dont les racines se trouvent dans le racisme, le colonialisme, les violations des droits de l'homme et l'exploitation économique des pays en voie de développement. Ce sont là des maux que le tiers monde a hâte de faire disparaître car ils constituent, semble-t-il, les éléments principaux des nombreuses menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Mais les gouvernements des nouveaux Etats membres du Conseil ont toujours laissé leurs représentants participer en profondeur aux différentes activités des Nations Unies. En conséquence, nous pouvons compter sur ces nouveaux membres du Conseil pour qu'ils apportent leur contribution non seulement à la solution des problèmes qui constituent une préoccupation particulière pour le tiers monde, mais également des problèmes qui intéressent l'ensemble de la communauté internationale.

6. Je ne pourrais laisser passer la première séance officielle du Conseil de sécurité en cette nouvelle année sans exprimer les meilleurs vœux du Conseil à U Thant, qui a pris sa retraite. Il a déjà reçu, tant de l'Organisation que de l'extérieur, l'hommage qu'il méritait pour les réalisations importantes qu'il a accomplies, mais c'est ici, au Conseil de sécurité, que cet hommage lui convient le mieux car les tâches les plus importantes du Secrétaire général sont étroitement liées aux travaux du Conseil.

7. U Thant s'est identifié à tel point aux Nations Unies, à leur esprit et à leurs objectifs spécifiques qu'il est difficile d'imaginer le travail du Conseil sans lui, sans sa présence permanente et stimulante. L'affection et le respect que le monde entier lui témoigne prouvent la contribution importante qu'il a apportée à la paix internationale.

8. Cependant, je dirai que notre chagrin de le voir partir est compensé par le fait que son remplaçant, M. Waldheim, est un homme d'égale envergure, dont les qualités diplomatiques remarquables et le dévouement aux Nations Unies ont déjà été illustrés au cours d'une carrière admirable au service de son pays — carrière qui l'a d'ailleurs étroitement associé aux Nations Unies.

9. Le poste de secrétaire général est peut-être le poste le plus astreignant du monde. Il exige une grande objectivité, une grande endurance, de la patience, du tact et une intégrité personnelle des plus élevées. M. Waldheim, tant par ses origines nationales que par son habileté diplomatique bien connue et ses qualités personnelles, est particulièrement qualifié pour ce travail. Mon gouvernement a déjà eu l'occasion de lui adresser ses félicitations pour son accession à ce nouveau poste. Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je voudrais donc lui dire qu'il peut compter sur notre coopération totale et lui présenter nos vœux les plus sincères de réussite dans la tâche extraordinaire qu'il entreprend.

10. Le commencement d'une année est par tradition le moment où l'on fait le bilan des réalisations de l'année écoulée et où l'on prend des résolutions pour l'année à venir. Peut-être pouvons-nous, ici au Conseil de sécurité, profiter de l'expérience de l'année passée pour voir ce qu'il est nécessaire de faire d'une façon constructive pour avancer dans la solution des problèmes qui retiennent encore notre attention.

11. Tout d'abord, j'aimerais rappeler un principe fondamental que ma délégation a souvent soutenu : c'est un principe qui semble naturel, dont on parle beaucoup, mais c'est un principe qui est plus souvent violé que respecté. Ce principe est le suivant : une organisation mondiale qui est composée d'Etats Membres aux conceptions, aux régimes gouvernementaux et politiques différents, et disposent d'intérêts et de ressources économiques divers, ne saurait assurer le maintien de l'ordre public international dans le cadre d'un système en développement de la moralité internationale si ce système n'est pas respecté totalement. Je fais naturellement allusion à la Charte des Nations Unies et à l'évolution de ses principes à travers des déclarations telles que la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale et la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolutions 2734 (XXV) et 2625 (XXV) de l'Assemblée générale]. La Charte et tout ce qu'elle représente doit être l'étoile qui nous guide; elle doit nous fournir les lignes directrices qui doivent permettre aux Etats Membres, quels que soient leur grandeur ou leur système politique, de coopérer dans la tâche qui consiste à préserver la paix internationale.

12. Ou bien les principes de la Charte sont valables, ou bien ils ne le sont pas. S'ils ne le sont pas, alors nous perdons notre temps. Si l'on continue à soutenir — comme c'est souvent le cas — que chaque situation doit être traitée en fonction de ses propres principes et en fonction de ce que l'on appelle les réalités, nous pouvons tout aussi bien cesser de prétendre que la Charte représente un système de droit international auquel nous adhérons tous. Si, après 26 années d'existence des Nations Unies, nous, qui avons l'expérience des années passées, ne pouvons pas comprendre que ce n'est pas un vain mot de dire que la Charte est le seul espoir de voir l'humanité connaître un avenir civilisé, alors c'est comme si nous nous battions contre notre ombre : nous sommes simplement les acteurs d'une pièce à la fois tragique et bouffonne.

13. La complexité des problèmes internationaux au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle exige que chaque problème soit examiné en fonction d'un cadre de principes. Pourtant, on entend souvent dire que cette attitude est irréaliste, que c'est un idéalisme politique trop poussé. Mais le cadre de principes dont nous disposons n'a pas été le résultat d'un vœu pieux émis par quelqu'un. C'est le résultat de l'expérience internationale; il découle d'une reconnaissance claire de la tendance à l'autodestruction de notre monde moderne et d'un jugement quasi prophétique des grands problèmes qui détermineront la paix et la sécurité mondiales en ce siècle et peut-être au-delà.

14. Si nous considérons les problèmes qui ont été examinés au cours de l'année écoulée, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, combien d'entre eux ont été tels que les principes du droit international l'ont emporté sur l'expédient et l'intérêt national étroit ? Pour certains de ces problèmes, les Nations Unies ont agi en fonction de ce principe; parfois, par souci d'accommodation, ce principe a été négligé; dans d'autres cas, il a été totalement méconnu.

15. Comment faut-il juger notre comportement vis-à-vis des grands problèmes de l'année 1971 : la question de la représentation de la Chine; la question du Territoire international de Namibie; le problème du Moyen-Orient et la question de Jérusalem; le colonialisme portugais en Afrique et son agression contre les Etats africains; la politique d'*apartheid* sud-africaine et l'agression commise par le régime afrikander contre la majorité noire ? Dans certains cas, lorsqu'il a été possible de trouver une solution satisfaisante à ces problèmes, c'est parce que le principe l'a emporté sur la solution de facilité. Cependant, la plupart des problèmes restent sans solution parce qu'ils sont régis par des arguments basés sur des expédients et de prétendues réalités et qu'ils sont traités comme si les normes acceptées du droit international n'existaient pas et ne pouvaient pas être défendues par la force morale de la Charte.

16. Peut-être est-il dans l'ordre des choses pour nous de prendre de bonnes résolutions et de faire certains vœux pour la nouvelle année. Pour ma part, je suggérerais, sur un plan purement pratique, de nous engager à faire un plus grand usage de la diplomatie préventive. Nous devrions décider de chercher à désarmer les menaces qui pèsent

sur la paix et d'empêcher que ces situations n'évoluent vers un conflit dangereux. Il n'y a pas d'exemple plus clair de telles situations que la récente crise indo-pakistanaise.

Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

17. Ensuite, je voudrais exprimer le vœu qu'en 1972 le Conseil soit mieux habilité à répondre aux besoins de la communauté internationale par un échange plus libre d'informations entre le Secrétariat et le Conseil, entre les membres permanents et les membres non permanents du Conseil et entre le Conseil et les gouvernements qui sont directement intéressés à des questions touchant la paix internationale. Actuellement, il semble qu'il existe une lacune dans l'échange d'informations qui devrait permettre à chaque délégation de se tenir informée de tout ce qui pourrait constituer une menace à la paix. Je pense également que l'information devrait être fournie avant qu'une crise n'éclate et non après.

**Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale] :**

**Lettre, en date du 29 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/10480)**

18. Finalement, ma dernière suggestion résume tout ce que j'ai dit : il faut que chacun d'entre nous prenne un nouvel engagement à l'égard des principes de la Charte, et je voudrais très brièvement faire trois citations de déclarations faites par des personnalités remarquables et bien connues des Nations Unies, qui ont exprimé mes propres sentiments avec beaucoup plus d'éloquence que moi-même.

22. Le **PRESIDENT (interprétation de l'anglais)** : Le Conseil de sécurité va aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour. A ce propos, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants qui se rapportent à la question examinée : S/10477, qui contient une lettre, en date du 23 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Guinée; la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale, adoptée le 20 décembre 1971, et le document S/10480, qui reproduit le texte d'une lettre, en date du 29 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le texte de la résolution au Conseil.

19. D'abord, mon collègue et ami l'ambassadeur Baroody, de l'Arabie Saoudite, a dit au cours du débat sur la Rhodésie du Sud :

23. A la séance d'aujourd'hui, comme l'indique l'ordre du jour, le Conseil est appelé à examiner une demande<sup>3</sup> présentée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et communiquée au Conseil par l'Assemblée générale dans sa résolution 2863 (XXVI), portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une capitale africaine au commencement de cette année. En fait, la question avait été posée au Conseil vers la fin de 1971 [1622ème séance], mais le Président du Conseil n'a pu alors traiter la question faute de temps.

"Pourquoi certaines des grandes puissances n'examinent-elles pas cette question non pas à la lumière des intérêts nationaux particuliers, mais à la lumière des buts et des principes de la Charte ?" [Voir 1622ème séance, par. 103.]

Puis, s'adressant aux membres permanents du Conseil, il a dit :

24. En assumant mes fonctions, je me suis efforcé aussitôt d'entreprendre des consultations avec les membres du Conseil et de commencer à rassembler des renseignements auprès du Secrétariat et de trois délégations africaines dont les gouvernements avaient offert leur capitale comme lieu éventuel de ces réunions. Pour que ces gouvernements sachent exactement les services et les installations dont le Conseil aurait besoin pour fonctionner avec efficacité, le Secrétariat, sur ma demande, a préparé un questionnaire qui a ensuite été communiqué par mes soins aux représentants du Sénégal et de la Guinée et au chargé d'affaires de la Zambie. J'ai prié ces trois représentants de s'efforcer de me faire parvenir leur réponse dans les huit jours. Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu que la réponse du Gouvernement zambien.

"Vous, Messieurs, . . . êtes les seuls qui puissiez faire pencher la balance du côté de la justice ou du côté de la facilité" [Ibid.].

20. Dans son discours de clôture de la vingt-troisième session, le Président de l'Assemblée générale a dit :

25. Comme vous le savez tous, j'ai consulté les membres du Conseil à titre individuel, et ces consultations se sont achevées dans la soirée de vendredi. Au cours de ces consultations, la majorité des membres ont convenu de ce qui suit.

"Dans le monde interdépendant qui est aujourd'hui le nôtre, pour que la société internationale accomplisse des progrès réels, nous devons apprendre à nous incliner devant la volonté collective et à ne pas nous retrancher derrière notre souveraineté<sup>1</sup>."

Il a également déclaré :

"Nous avons trop fréquemment été les témoins d'actes contraires aux principes et aux buts de la Charte, comme si la guerre était moins coûteuse que la négociation et le compromis. Faute de retenir les leçons de la guerre, nous avons négligé les promesses de la paix<sup>2</sup>."

21. Au début de cette nouvelle année, espérons que, grâce à nos efforts, nous verrons se réaliser des promesses de paix.

<sup>1</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2031ème séance, par. 396.

<sup>2</sup> Ibid., par. 393.

<sup>3</sup> Ibid., vingt-sixième session, Annexes, point 100 de l'ordre du jour, document A/B494 et Add.1.

26. Premièrement, le Conseil devrait faire droit à la demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions en Afrique au début de l'année 1972, de préférence vers la fin du mois de janvier et le début du mois de février.

27. Deuxièmement, les réunions devraient avoir lieu dans des conditions qui répondent à la dignité du Conseil et qui soient propices à son bon fonctionnement ainsi qu'à la rapidité de ses travaux.

28. Troisièmement, le Conseil devrait se réunir dans une seule capitale et la période affectée à son séjour en Afrique ne devrait pas dépasser sept jours ouvrables.

29. Quatrièmement, la capitale qui sera choisie devrait être en mesure de fournir des liaisons aériennes régulières et fréquentes, des télécommunications internationales appropriées et efficaces et des hôtels convenables.

30. Cinquièmement, puisque chacun des membres du Conseil assumerait les frais de voyage, de subsistance et d'hôtel de sa délégation, il serait opportun que le lieu choisi soit l'un de ceux où la plupart des membres du Conseil ont une représentation diplomatique permanente.

31. Sixièmement, en plus des capitales du Sénégal, de la Zambie et de la Guinée comme lieu possible de ces réunions, il devrait être envisagé de les tenir à Addis-Abeba, qui, outre les excellents services de conférences qui s'y trouvent, est également le siège de l'Organisation de l'unité africaine et du bureau régional des Nations Unies, ainsi que de la Commission économique pour l'Afrique. Les premiers renseignements indiquent que les services de conférences nécessaires seraient disponibles à Addis-Abeba du 24 janvier au 4 février.

32. Septièmement, en prenant les dispositions relatives aux réunions projetées en Afrique, le Secrétariat devrait veiller scrupuleusement à maintenir les frais des services de conférences au minimum absolu; l'interprétation consécutive ne serait pas demandée pendant cette période mais des services de conférences complets, dans toutes les langues, seront nécessaires.

33. Huitièmement, comme la demande de l'Organisation de l'unité africaine pourrait susciter des requêtes d'autres organisations régionales par la suite à l'effet de tenir des réunions du Conseil dans leur région, il serait opportun que le Conseil crée un comité, en vertu de l'Article 29 de la Charte et de l'article 28 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Ce comité examinerait la question plus en détail afin d'élaborer des directives générales qui pourraient être appliquées dans toutes les situations semblables susceptibles de se présenter à l'avenir, conformément au paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte, qui autorise le Conseil de sécurité à "tenir des réunions à tous endroits autres que le Siège de l'Organisation qu'il juge les plus propres à faciliter sa tâche". Ce comité pourrait s'appeler "Comité pour les réunions hors siège du Conseil".

34. Neuvièmement, le Comité devrait se réunir immédiatement après cette séance du Conseil afin d'examiner toutes les questions relatives à la visite projetée du Conseil en Afrique, de présenter des recommandations sur le lieu, la date précise et l'ordre du jour des réunions et d'élaborer des directives provisoires concernant les aspects juridique, politique, financier et administratif de la proposition. Ces directives devraient tenir compte des points que j'ai déjà mentionnés et qui ont été acceptés par la majorité des membres.

35. Dixièmement, étant donné l'urgence de certaines des questions concernant l'Afrique dont le Conseil est actuellement saisi, le comité devrait être invité à présenter son rapport au Conseil au plus tard le 14 janvier, afin que les dispositions nécessaires relatives aux réunions projetées puissent être prises, le cas échéant.

36. Onzièmement, le Conseil de sécurité devrait reprendre l'examen de cette question dès que le rapport du comité lui aura été présenté.

37. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je voudrais prier les membres du Conseil de tenir compte des deux décisions que le Conseil devra prendre avant d'achever la séance de ce matin. Tout d'abord, il devra décider de faire droit, en principe, à la requête de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions dans une capitale africaine au commencement de 1972, de préférence à la fin de ce mois et au début du mois prochain. La deuxième décision porterait sur la création d'un comité composé de tous les membres du Conseil.

38. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord appuyer pleinement ce que vous avez dit pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau secrétaire général et aux nouveaux membres du Conseil de sécurité. Ma délégation se réjouit à l'idée de travailler avec les cinq nouveaux membres, et elle assure notre secrétaire général de toute sa coopération et de son plein appui.

39. Les Etats-Unis ont voté en faveur de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale et, en expliquant notre vote le 20 décembre<sup>4</sup>, ma délégation a réaffirmé que les Etats-Unis étaient, en principe, en faveur de réunions du Conseil tenues, à l'occasion, hors de New York. Je répète aujourd'hui que nous continuons d'être en faveur de ce principe.

40. Plusieurs facteurs relatifs à cette proposition nous semblent cependant exiger un examen plus détaillé avant qu'une décision officielle puisse intervenir. Pour cette raison, nous appuyons pleinement la proposition tendant à charger un comité plénier de présenter des recommandations au Conseil de sécurité. Par exemple, la date de toute réunion du Conseil hors du Siège doit tenir compte du fait que d'autres questions urgentes pourraient être portées

<sup>4</sup> *Ibid.*, vingt-sixième session, Séances plénières, 2027<sup>e</sup> séance, par. 272.

devant le Conseil, et que celui-ci devrait pouvoir s'en saisir sans trop de difficulté. Nous devrions nous demander comment ceux qui se préoccupent légitimement de la deuxième question pourraient être efficacement représentés et en temps voulu à une réunion du Conseil qui se tiendrait à des milliers et des milliers de kilomètres. Nous devons songer aussi aux risques que comporteraient des réunions du Conseil tenues dans des régions où la tension est particulièrement aiguë. L'atmosphère dans laquelle les séances auraient lieu pourrait être préjudiciable à la sérénité et au caractère constructif des débats du Conseil.

41. Ma délégation est particulièrement préoccupée aussi des aspects financiers dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le Président. Nous avons examiné le rapport de la Cinquième Commission en date du 17 décembre<sup>5</sup>. Ce rapport estime que les frais de la réunion du Conseil dans une capitale africaine pourraient être évalués provisoirement à une somme de 150 000 à 250 000 dollars. Cette évaluation est faite en présumant que le gouvernement du pays hôte fournira certains services et facilités à titre gracieux. Cependant, nous estimons très fermement que les aspects financiers de la question exigent une étude plus détaillée de la part de toutes les délégations intéressées et que cette étude devra se fonder sur une ventilation très méticuleuse des frais, en particulier sur la détermination très précise de toutes les mesures pratiques. Cette étude devra - et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous appuyons très fermement votre proposition, monsieur le Président - précéder la décision définitive du Conseil, quelle qu'elle soit.

42. Nous espérons, étant donné les immenses problèmes auxquels le Secrétaire général doit faire face et l'ensemble des problèmes que pose le financement de l'Organisation des Nations Unies, que, dans ses délibérations, le comité envisagé examinera tout particulièrement le nombre des fonctionnaires du Secrétariat qui pourraient ou non être nécessaires au Conseil. Nous sommes un conseil indépendant, et, à notre avis, il convient d'examiner, de la manière la plus approfondie et avec le moins possible d'idées préconçues, les services dont nous avons besoin. L'une des suggestions qui nous paraissent les plus heureuses est que nous pourrions éventuellement nous réunir dans une capitale africaine disposant d'excellents services de conférences tant en personnel qu'en bâtiments. Nous devrions explorer pleinement les possibilités, pour le Conseil, d'utiliser au maximum - et ainsi de diminuer les dépenses - les installations et services qui peuvent être disponibles dans certaines des capitales que vous avez mentionnées, monsieur le Président. De toute manière, nous croyons comprendre que le Conseil ne sera pas tenu de prendre une décision en bonne et due forme avant que d'autres consultations aient eu lieu.

43. Comme les membres du Conseil le savent, les réunions du Conseil sont ouvertes à toutes les délégations qui souhaitent y assister et nous croyons que, si une délégation

veut suivre les travaux du Conseil pendant sa visite en Afrique, il doit lui être possible de le faire sans restrictions, avec toute liberté d'accès et toutes autres libertés dont les délégations jouissent d'habitude quand le Conseil s'ège ici.

44. En outre, nous croyons qu'il convient de bien réfléchir au genre d'ordre du jour que le Conseil aura pour ses réunions; il convient également de réfléchir à la date et aux autres éléments mentionnés par le Président : la durée et le lieu des réunions qui se tiendraient en Afrique. Le comité pourra s'occuper de toutes ces questions.

45. Nous ne voulons pas préjuger, mais nous croyons que, en raison surtout des difficultés financières dans lesquelles se trouve déjà plongée l'Organisation et étant donné d'autres préoccupations actuelles, nous devons savoir exactement quelles obligations nous assumerons avant de prendre cette décision.

46. En conséquence, nous appuyons fermement l'idée de la création d'un comité qui étudiera toutes ces questions et fera rapport au Conseil. Comme je l'ai dit en commençant, nous restons convaincus qu'il est tout à fait fondé de tenir une réunion du Conseil en Afrique, à condition que nous puissions mettre au point ces détails, qui préoccupent, je crois, tous les membres du Conseil.

47. M. FAKHREDDINE (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Puisque c'est la première fois que le Soudan participe aux délibérations du Conseil de sécurité en tant que membre, qu'il me soit permis, au nom de mon gouvernement, d'exprimer au Conseil et aux Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment aux pays africains qui ont appuyé notre candidature, notre reconnaissance très sincère à la suite de l'élection de la République démocratique du Soudan au Conseil.

48. Je voudrais également dire que nous sommes conscients de l'honneur qui nous est fait et que nous sommes également très au courant des responsabilités que nous avons assumées. Étant l'un des trois membres africains du Conseil, non seulement nous représentons ici notre propre pays, mais nous sommes - et c'est fort juste - censés représenter les préoccupations plus vastes de notre continent. J'espère que nous serons à la hauteur de notre tâche.

49. Il est très significatif que notre première séance cette année soit présidée par vous, monsieur le Président, notamment parce que son ordre du jour comprend l'examen de la possibilité de tenir des réunions du Conseil en Afrique. Vous êtes vous-même un digne représentant de l'Afrique tant aux Nations Unies qu'en dehors de l'Organisation. Les réalisations importantes obtenues grâce à vos efforts nous remplissent tous de fierté, et mon pays notamment, la Somalie occupant une place particulière dans nos cœurs. Votre gouvernement et votre président ont beaucoup fait pour apporter stabilité et prospérité à la Somalie. Le président Siad Barre, par sa politique de progrès, a beaucoup fait pour rapprocher encore nos deux pays et renforcer l'espoir que cette coopération continuera de porter ses fruits, non seulement dans nos pays, mais également au-delà de notre région. La Somalie, qui a joué

<sup>5</sup> *Ibid.*, vingt-sixième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/8631.

un rôle important dans les affaires africaines; continuera de le faire avec la dignité et la détermination qui caractérisent son peuple depuis toujours.

50. Je dois dire, monsieur le Président, que vous en êtes vous-même l'exemple vivant. Nous sommes venus l'un et l'autre à l'Organisation des Nations Unies en 1965, en tant que représentants de nos pays respectifs. Au cours de ces années, les ambassadeurs sont venus et sont repartis. Je suis moi-même rentré dans mon pays au début de l'année et je reviens maintenant en qualité de représentant du Soudan au Conseil. Je dois dire que je suis très heureux de retrouver ici en vous un collègue et un ami cher. Au cours de ces années, vous avez assumé de nombreuses responsabilités, comme les membres du Conseil le savent très bien, et, sans aucun doute, ils sont convaincus comme nous que votre mandat à la présidence du Conseil ne fera qu'enrichir le bilan de vos succès.

51. J'aimerais maintenant féliciter, au nom de ma délégation et de mon gouvernement, le Secrétaire général, M. Waldheim, qui assume ses fonctions à un moment crucial de l'histoire de notre organisation, à un moment où la confiance dans l'efficacité de l'Organisation est gravement atteinte. Le Secrétaire général peut être l'élément qui permettra de restaurer cette confiance, et nous avons en M. Waldheim un homme dont l'expérience et le caractère le qualifient hautement pour cette grande tâche. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

52. En juin 1971, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a tenu sa huitième session à Addis-Abeba et a adopté une résolution demandant la convocation d'une réunion spéciale du Conseil de sécurité en Afrique<sup>6</sup>. Vous vous souviendrez peut-être que cette résolution a été adoptée au cours de la séance où étaient examinées les incursions effectuées dans certains Etats africains indépendants par les colonialistes portugais et des mercenaires. A cette séance avait été examinée aussi la question de Namibie, et il avait été demandé que le Président de l'Organisation de l'unité africaine conduise une délégation des Ministres des affaires étrangères à une réunion spéciale du Conseil sur la Namibie. C'est également au cours de cette séance qu'a été appuyé le principe de la non-admissibilité de l'occupation de territoires par la force et réaffirmée la solidarité des pays africains avec la République arabe d'Egypte dans son attitude positive pour l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

53. Tout cela montre que l'Organisation de l'unité africaine se souciait gravement de la paix, et c'est pourquoi il a été demandé qu'une réunion du Conseil de sécurité soit tenue en Afrique. En appuyant cette proposition, la Conférence de l'OUA a montré qu'elle comprenait la menace qui pèse sur la paix du monde par suite de la présence colonialiste en Afrique et des activités d'explo-

itation des colonialistes dans ce continent. C'est la raison pour laquelle il a été demandé au Conseil de se réunir en Afrique. Cette proposition visait à rendre les membres du Conseil, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix dans le monde, plus au fait de la menace qui pèse sur la paix.

54. Toute capitale africaine, tout gouvernement africain, devrait être fier d'accueillir le Conseil de sécurité. Les considérations qui devront peser sur la décision que prendra le Conseil quant au choix de la capitale ont été clairement énoncées dans votre déclaration, monsieur le Président. Vous avez dit que vos consultations avaient montré que le principe de la tenue de réunions du Conseil en Afrique était une idée acceptée par tous les membres du Conseil et que ces réunions devraient avoir lieu tôt cette année. Vous avez également proposé que se réunisse un comité du Conseil de sécurité chargé d'étudier la date exacte, le lieu et l'ordre du jour de ces réunions. Au nom de la délégation soudanaise, je tiens à appuyer cette proposition.

55. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Soudan des aimables paroles qu'il a adressées au Président.

56. M. HUANG HUA (Chine) [*traduction du chinois*] : Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance de 1972. Qu'il me soit permis d'adresser mes félicitations à M. Farah, ambassadeur de Somalie, qui assume la présidence du Conseil.

57. Je suis également heureux de féliciter M. Waldheim, qui vient d'être élu par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session à l'important poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je lui souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de ses éminentes fonctions.

58. En cette année qui commence, le Conseil de sécurité accueille cinq nouveaux membres. La délégation chinoise leur souhaite la bienvenue et se déclare prête à coopérer avec eux conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

59. Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'attention les explications que vous avez données sur les résultats des consultations concernant la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une certaine capitale africaine. M. Farah a fait en peu de temps un travail considérable, et j'avoue mon admiration pour les efforts qu'il a déployés et les résultats positifs auxquels il est parvenu.

60. Je voudrais maintenant formuler quelques observations à ce sujet.

61. Tout d'abord, la Charte des Nations Unies stipule au paragraphe 3 de l'Article 28 que "le Conseil de sécurité peut tenir des réunions à tous endroits autres que le Siège de l'Organisation qu'il juge les plus propres à faciliter sa tâche". A sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité

<sup>6</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1971, document SF/10272.



africaine [résolution 2863 (XXVI)]. Le Gouvernement chinois, qui appuie la juste lutte menée par les pays et les peuples africains pour obtenir leur indépendance nationale et sauvegarder leur souveraineté, approuve pleinement cette résolution, par laquelle l'Assemblée générale invite le Conseil de sécurité à examiner la demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions en Afrique, et estime qu'elle devrait être mise en œuvre dans les plus brefs délais. De l'avis de la délégation chinoise, la tenue de réunions du Conseil de sécurité en Afrique est une question de la plus haute importance. Elle est disposée à coopérer avec tous les membres et à tout faire pour que le Conseil, sur la base des principes de la Charte, parvienne à des résultats positifs dans sa lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale et dans son appui au mouvement d'indépendance nationale en Afrique.

62. En second lieu, pour ce qui est du lieu et de la date de ces réunions, la délégation chinoise estime que les capitales des quatre pays africains cités par M. Farah peuvent être toutes envisagées. Mais, étant donné la situation qui règne actuellement en Afrique, Lusaka et Conakry sembleraient tout particulièrement convenir. Il est tout naturel que, lorsqu'il se réunira en Afrique, le Conseil de sécurité concentre son attention sur l'examen des problèmes importants qui se posent dans ce continent. De plus, afin de donner suite dans les plus brefs délais à la résolution de l'Assemblée générale, la délégation chinoise estime que ces réunions devraient avoir lieu entre la fin de janvier et le début de février.

63. En troisième lieu, étant donné que le Conseil de sécurité veut essentiellement se réunir en Afrique pour examiner en profondeur certains problèmes urgents qui se posent dans ce continent, la délégation chinoise est d'accord pour que l'on inscrive à l'ordre du jour de ces réunions la question de la Rhodésie du Sud tout d'abord; deuxièmement, les sanctions contre la Rhodésie du Sud; troisièmement la question de Namibie; quatrièmement, la question de l'apartheid; et cinquièmement, l'appui aux peuples des régions non indépendantes d'Afrique qui luttent pour leur indépendance nationale.

64. Enfin, ces réunions devant être les premières que le Conseil de sécurité tienne en Afrique, nous devons faire tout notre possible pour qu'elles soient un succès. La délégation chinoise est d'avis que le Secrétariat doit prendre au plus tôt toutes les dispositions voulues pour assurer leur réussite. Lors de la préparation et de l'organisation de ces réunions, il devrait veiller à employer un personnel moins nombreux et plus qualifié, par souci d'efficacité et d'économie.

65. M. NAKAGAWA (Japon) [interprétation de l'anglais]: Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais vous féliciter cordialement au moment où vous assumez les fonctions de président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, le premier de l'année. J'ai entièrement confiance dans vos qualités de chef et je vous promets notre entière coopération au cours de ce mois.

66. C'est également un grand plaisir pour moi que d'adresser mes félicitations et des paroles de cordiale bienvenue aux représentants et délégations des nouveaux membres du Conseil: la Guinée, l'Inde, le Panama, le Soudan et la Yougoslavie. Le Japon est heureux à l'idée de coopérer très étroitement avec ces cinq pays au cours de l'année, dans l'accomplissement de notre noble tâche: le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

67. Je voudrais également souhaiter une très cordiale bienvenue au nouveau Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Nous sommes certains que, sous sa conduite très compétente, l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de résoudre un grand nombre des problèmes qu'elle connaît actuellement et qu'elle pourra se montrer digne de ce que l'on attend de cette organisation chargée du maintien de la paix dans le monde.

68. Passant à la question à l'ordre du jour, je voudrais expliquer très brièvement la position de ma délégation.

69. Ma délégation, en principe, est d'accord avec l'idée de tenir des réunions du Conseil de sécurité en Afrique, comme nous l'avons dit au cours des consultations de la semaine dernière. En même temps, je voudrais souligner que, pour assurer la réussite de ces réunions, il convient, avant de prendre une décision définitive, d'étudier et de préparer avec soin tous les aspects pratiques de la question, tels que les incidences financières, les services de conférences et les communications, les hôtels - pour ne citer que quelques-uns de ces problèmes - et de voir aussi quelles questions devraient figurer à l'ordre du jour de ces réunions.

70. Pour toutes ces raisons, nous sommes partisans de la création d'un groupe de travail chargé d'étudier toutes ces questions. Ma délégation estime que la décision finale sur une réunion en Afrique - y compris les questions telles que l'ordre du jour, la date et le lieu - devrait être renvoyée jusqu'à ce que nous ayons eu la possibilité d'examiner les résultats de l'étude entreprise par ce groupe de travail.

71. M. BOYD (Panama) [interprétation de l'espagnol]: Au nom de ma délégation, je voudrais saluer très cordialement les membres du Conseil de sécurité.

72. A vous-même, monsieur le Président, nous adressons nos sincères félicitations alors que vous assumez au cours du premier mois de l'année les fonctions délicates de président. Nous sommes heureux de travailler sous votre direction éclairée, car nous savons que nous avons en vous un homme d'Etat éminent et impartial, un diplomate avisé qui s'est déjà distingué de façon notoire au service de la paix mondiale. Je vous remercie des aimables paroles que vous avez eues pour mon pays. Je les transmets à mon gouvernement. Nous voudrions dire notre reconnaissance au Groupe de l'Amérique latine, qui a appuyé à l'unanimité notre candidature à ce poste important.

73. Nous tenons à adresser de chaleureuses félicitations aux autres nouveaux membres - la Guinée, l'Inde, le Soudan et la Yougoslavie - qui entament en même temps que nous leur mandat de membre non permanent du

**Conseil de sécurité.** Nous voudrions pouvoir continuer de compter sur les conseils éclairés de la délégation du Nicaragua qui, au cours des deux dernières années, a rendu de si grands services au Conseil de sécurité sous la direction du doyen des ambassadeurs de Washington, M. Guillermo Sevilla Sacasa. Il sera particulièrement agréable pour nous de partager la représentation du Groupe de l'Amérique latine avec le représentant de l'Argentine.

74. Nous voudrions rendre hommage à U Thant pour l'œuvre qu'il a accomplie, et nous croyons que c'est également le moment de donner l'assurance de notre pleine coopération au nouveau Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Nous nous associons entièrement à son souci de recourir à la diplomatie préventive avant que n'éclatent les conflits et les différends. Nous accueillons favorablement la recommandation qu'il nous a faite d'utiliser plus efficacement l'Organisation afin de résoudre les controverses et les tensions dont souffrent nos peuples.

75. Au moment où commence une nouvelle période de cinq ans pour celui qui dirige le Secrétariat, il nous paraît bon de méditer sur les responsabilités de cette organisation, en laquelle l'humanité met de si grands espoirs pour la paix et la sécurité du monde.

76. Le Panama devient membre du Conseil de sécurité en une année de grands changements, de profondes transformations. Ma délégation est convaincue qu'avec la participation de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité, nous avons augmenté les possibilités d'exercer comme il convient les fonctions de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. C'est la deuxième fois depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies que mon pays se trouve membre du Conseil de sécurité. Nous sommes très sensibles à l'honneur qui nous est fait et nous avons parfaitement conscience des lourdes responsabilités que cela implique. Maintenant, comme il y a 12 ans, notre délégation s'efforcera de travailler efficacement et avec dynamisme pour favoriser la coopération et la compréhension entre les Etats.

77. Le Panama, dont le territoire est divisé en deux par un canal, est une nation à vocation internationale, dont les habitants souhaitent avoir des relations amicales et cordiales avec tous les peuples du monde. Le chef du Gouvernement révolutionnaire, le général Omar Torrijos, est désireux de donner un sens d'indépendance et de dignité à notre politique étrangère, ce qui nous amène à accueillir avec optimisme et confiance le destin historique qui nous attend.

78. Au Conseil, nous voudrions, de jour en jour, nous rapprocher des pays du tiers monde, qui ont des problèmes semblables aux nôtres concernant la défense de leur indépendance, de leur souveraineté nationale et de leur intégrité territoriale. Nous prendrons toujours fait et cause pour eux dans la défense des droits de l'homme et dans la lutte contre toutes les formes de colonialisme et de discrimination raciale. Les pays qui souffrent et qui pensent comme nous peuvent être assurés que nous serons toujours à leurs côtés pour exécuter des programmes de développement dynamiques.

79. Hier, nous avons célébré le huitième anniversaire du jour héroïque où un grand nombre de mes compatriotes ont donné leur vie et versé leur sang pour réaffirmer la souveraineté nationale du pays sur la zone du canal de Panama. En cette occasion, à sa 1086<sup>ème</sup> séance, le Conseil de sécurité a été avisé des événements survenus dans la République du Panama et a achevé ses discussions en décidant que cette affaire devrait rester à son ordre du jour aux fins d'examen; c'est le point 60 de la liste des questions dont est saisi le Conseil de sécurité.

80. Comme le savent les membres du Conseil, la zone du canal de Panama reste l'un des foyers les plus sensibles de tension internationale dans le monde d'aujourd'hui.

81. Dans une communication distribuée aux Etats Membres par les bons offices du Secrétariat le 4 octobre 1971, le Panama a exposé ses vues sur les négociations bilatérales que nous avons poursuivies avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique afin d'aboutir à un traité juste et équitable qui éliminerait les sources de conflit.

82. Nous tenons à dire que le Gouvernement des Etats-Unis actuel fait tous ses efforts pour que l'on puisse parvenir à un accord qui tienne compte des droits inaliénables de mon pays sur la zone du canal de Panama. Cependant, ma délégation considère que si l'on veut que l'opinion publique internationale aide à la solution de cette question, il faut qu'elle soit tenue soigneusement au courant du développement de la situation, car, en cas d'échec des négociations bilatérales, nous annonçons dès maintenant que nous n'hésiterons pas à recourir au Conseil de sécurité, en nous prévalant des dispositions de la Charte des Nations Unies pour le règlement de ce genre de controverse.

83. Pour ce qui est du point de l'ordre du jour qui concerne le voyage en Afrique du Conseil de sécurité, je dois dire que ma délégation a voté en faveur de la résolution 2863 (XXVI) portant sur l'invitation adressée au Conseil de sécurité de se réunir dans une capitale de ce continent. Maintenant, la délégation panaméenne au Conseil tient à dire qu'elle est favorable à ce que le Conseil de sécurité se réunisse dans une capitale africaine appropriée dans les plus brefs délais, et, en ce sens, nous sommes d'accord pour que l'on crée un comité d'organisation de ces réunions qui serait chargé d'en examiner les aspects financier, juridique et politique.

84. Le Panama estime que cette pratique de tenir des réunions du Conseil de sécurité hors du Siège est une très bonne chose et étudiera soigneusement la possibilité de tenir l'an prochain des réunions de ce genre en Amérique latine. Nous sommes d'ores et déjà prêts à offrir notre capitale comme siège de ces travaux.

85. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour la première séance de l'année 1972. Cette séance a lieu après que la vingt-sixième session de l'Assemblée générale a, récemment, achevé ses travaux. Nous sommes profondément convaincus que les résultats de

cette session sont très nettement positifs, du point de vue des intérêts des forces éprises de paix, du point de vue aussi des peuples qui luttent sincèrement contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid, ces vestiges inhumains et anti-humanitaires du passé colonial.

86. L'Assemblée générale a adopté toute une série de résolutions positives. Nous, les représentants de l'Union soviétique, sommes très heureux de constater que de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale reflètent les positions de principe approuvées l'année dernière au vingt-quatrième Congrès de notre parti, le parti communiste de l'Union soviétique, dans un programme de paix et de coopération internationale.

87. Malgré l'opposition active de ceux qui se sont élevés contre l'adoption de résolutions concernant la convocation d'une conférence sur le désarmement, les différents aspects du désarmement, la question du renforcement de la sécurité internationale et diverses autres questions, des résolutions positives et de grande portée ont été adoptées sur ces questions. De même, la résolution adoptée sur la situation au Moyen-Orient a une grande importance. Elle confirme une fois de plus les décisions prises antérieurement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, appuie l'initiative de l'ambassadeur Jarring et pose de nouveau sérieusement la question de la solution à apporter dans un proche avenir au problème du Moyen-Orient, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et sur la base d'un principe qui est devenu aujourd'hui une norme internationale, celui de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force ou par la guerre.

88. L'Assemblée a également adopté des décisions importantes relatives à la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid. Tout cela offre au Conseil de sécurité le moyen de poursuivre un travail fructueux dans ce domaine très important de la politique internationale.

89. Prenant la parole pour la première fois au Conseil de sécurité au cours de la nouvelle année, la délégation soviétique voudrait avant tout vous saluer, monsieur le Président, en tant que premier président du Conseil de sécurité pour cette année. Le fait que vous soyez le représentant permanent d'un Etat africain, la République démocratique somalie, que vous représentiez le continent africain et que vous accédiez le premier en cette nouvelle année au poste élevé de président du Conseil de sécurité nous paraît symbolique. Le Conseil de sécurité commence cette année ses travaux par l'examen de questions concernant l'élimination des vestiges du colonialisme, du racisme et de l'apartheid sur le continent africain. Nous savons que vous combattez résolument pour la libération de l'Afrique et nous sommes convaincus qu'en tant que président du Conseil de sécurité vous apporterez une contribution importante à la solution de ces questions dans l'intérêt des peuples africains et du renforcement de la paix. En outre, vos éminentes qualités personnelles, votre vaste expérience et votre grande compétence en ce qui concerne les affaires de l'Organisation des Nations Unies et les problèmes de la lutte contre le colonialisme vous aideront à diriger avec

succès les travaux de cet important organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. En vous saluant aujourd'hui, nous voudrions également mentionner avec satisfaction que des relations amicales existent entre l'Union soviétique et la République démocratique somalie dans les domaines politique, économique, commercial, culturel et autres. Une nouvelle étape importante sur la voie du renforcement et de l'élargissement de ces relations a été marquée récemment par la visite en Union soviétique du Président du Conseil révolutionnaire suprême de la République démocratique somalie, M. Siad Barre. Dans la déclaration soviéto-somalie du 19 novembre 1971, il a été dit notamment :

"L'Union soviétique et la République démocratique somalie ont réaffirmé leur attachement et leur soutien à l'Organisation des Nations Unies et ont déclaré qu'elles étaient décidées à travailler au renforcement de l'Organisation, au relèvement de son efficacité, ainsi qu'au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde entier conformément à la Charte des Nations Unies."

90. Nous sommes convaincus que notre collaboration réciproque ici, au sein de l'Organisation, dans l'esprit de cette déclaration, constituera un apport important dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme, pour l'indépendance nationale, le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La délégation soviétique vous souhaite sincèrement, monsieur le Président, tout le succès possible à ce poste important.

91. Aujourd'hui, les représentants de cinq Etats Membres élus au Conseil pendant la vingt-sixième session de l'Assemblée générale participent pour la première fois à une séance du Conseil de sécurité. Nous leur souhaitons cordialement la bienvenue et nous les félicitons. Ce sont les représentants d'un pays socialiste frère, la République fédérative socialiste de Yougoslavie, d'un des plus grands pays amis de l'Union soviétique en Asie, l'Inde, de pays africains amis, la Guinée et le Soudan, et d'un pays d'Amérique latine, le Panama. La délégation soviétique félicite sincèrement les représentants de ces Etats membres du Conseil de sécurité à l'occasion de leur élection à cet organe important de l'Organisation des Nations Unies et leur souhaite de connaître le succès dans la réalisation des tâches difficiles, mais particulièrement nobles et responsables, qui incombent au Conseil de sécurité. Nous exprimons l'espoir que les nouveaux membres du Conseil fourniront un apport positif aux travaux du Conseil et contribueront à relever le rôle de cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales; nous espérons qu'ils joueront également un rôle positif dans la solution des problèmes qui se posent actuellement au Conseil. Nous pensons pouvoir compter sur la coopération et la compréhension mutuelles des nouveaux membres du Conseil, qui sont indispensables dans la recherche des moyens de résoudre les questions relevant de la compétence du Conseil de sécurité. Pour notre part, nous sommes prêts à déployer tous nos efforts pour coopérer d'une manière positive et efficace avec les nouveaux membres du Conseil.

92. L'expérience acquise par le Conseil de sécurité au cours de ses travaux pendant de nombreuses années montre que la principale condition du succès et de l'efficacité des travaux du Conseil réside en un strict respect de la Charte des Nations Unies. Depuis que l'Organisation existe, il s'est produit beaucoup d'événements et il s'est présenté de nombreux cas où, pour diverses raisons, certains membres du Conseil ont cherché à agir sans se conformer aux dispositions de la Charte. Cela a conduit à des résultats regrettables, dont malheureusement l'Organisation continue de faire les frais. On ne peut en tirer qu'une seule conclusion : les résultats des travaux du Conseil de sécurité seront d'autant plus efficaces et fructueux que le Conseil dans son ensemble et chacun de ses membres en particulier s'inspireront de la Charte et la respecteront dans leurs activités concrètes de renforcement et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

93. Etant donné l'évolution contemporaine du monde et la volonté exprimée par la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité s'occupe maintenant du problème de la décolonisation. Et, naturellement, ce problème mérite qu'on lui accorde une grande importance et beaucoup d'attention si l'on veut que le Conseil de sécurité parvienne à des résultats satisfaisants au cours de l'année 1972 dans cet important domaine de la politique internationale.

94. La délégation soviétique voudrait également profiter de l'occasion qui lui est offerte pour exprimer sa reconnaissance et ses remerciements aux représentants des Etats qui, à l'issue de leur mandat au Conseil de sécurité, ne font plus partie du Conseil. Nous pensons aux représentants de la République populaire de Pologne, de la République arabe syrienne, du Burundi, de la Sierra Leone et du Nicaragua. Nous nous souviendrons toujours avec une grande satisfaction du travail accompli en commun au Conseil avec les représentants de ces pays.

95. La République populaire de Pologne, pays frère et Membre fondateur de notre organisation, a toujours joué un rôle actif et constructif dans les affaires internationales, et notamment à l'Organisation des Nations Unies. La contribution de la République populaire de Pologne à la solution des problèmes internationaux qui se posent à l'Organisation est devenue particulièrement importante chaque fois que la Pologne a été membre du Conseil de sécurité. Cela a également été le cas au cours des dernières années. Nous relevons avec une profonde satisfaction l'apport constructif fourni par la délégation polonaise au renforcement de la paix et de la sécurité lorsqu'elle a été membre du Conseil de sécurité au cours d'un mandat de deux ans, en 1970 et 1971. Nous tenons particulièrement à souligner le rôle, au Conseil de sécurité, du représentant de la Pologne, notre collègue et ami, l'ambassadeur Kulaga. Son remarquable talent diplomatique, sa grande expérience, son érudition et sa faculté d'établir des contacts pratiques avec d'autres représentants ont valu à l'ambassadeur Kulaga la reconnaissance et l'estime des membres du Conseil. En remplissant les importantes fonctions de membre de missions de visite du Conseil de sécurité en Afrique, de président du Conseil de sécurité et de membre du Conseil, l'ambassadeur Kulaga

est demeuré constamment fidèle aux objectifs et aux principes de l'Organisation des Nations Unies, comme à la cause du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

96. Nous voudrions également relever le rôle particulièrement important et utile qu'ont joué les représentants des pays afro-asiatiques, la République arabe syrienne, le Burundi et la Sierra Leone, lors de l'examen par le Conseil de toutes les questions, et notamment de celles qui concernent l'élimination des vestiges du colonialisme et du racisme en Afrique, la défense des intérêts et de la souveraineté des jeunes Etats afro-asiatiques contre les menées des impérialistes et des colonialistes. La collaboration avec les représentants de ces deux jeunes Etats africains et avec le représentant de cet Etat arabe qu'est la Syrie a été pour nous tous une nouvelle preuve convaincante de ce que ces Etats, qui ont conquis leur indépendance et leur souveraineté par une lutte acharnée contre l'impérialisme et le colonialisme, sont parvenus en très peu de temps, et notamment en participant aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, à s'affirmer comme des Etats souverains parfaitement au fait de leurs intérêts nationaux et de la nécessité de renforcer la paix et la sécurité internationales. La collaboration avec leurs représentants a montré qu'eux-mêmes et les Etats qu'ils représentent sont parvenus à un degré suffisant de maturité et n'ont besoin ni de mentors, ni de protecteurs. Ils sont suffisamment souverains et indépendants pour défendre honorablement les intérêts de leur pays et de leur peuple.

97. Nous exprimons à l'ambassadeur Tomeh, à l'ambassadeur Terence et à l'ambassadeur Taylor-Kamara nos remerciements pour leur contribution personnelle aux travaux du Conseil, leur coopération et leur attitude de compréhension. De plus, nous voudrions nous joindre aux déclarations déjà faites et exprimer notre reconnaissance à l'ambassadeur Taylor-Kamara pour le rôle actif qu'il a joué en assumant la présidence du Conseil de sécurité dans des conditions très difficiles en décembre dernier. En tant que président du Conseil de sécurité, il a dû faire face à une tâche assez délicate, mais l'on peut dire en toute certitude qu'il s'est montré à la hauteur de cette tâche.

98. Nous voudrions également relever la contribution positive qu'a apportée aux travaux du Conseil le représentant du Nicaragua, pays d'Amérique latine, l'ambassadeur Sevilla Sacasa. Nous avons pu constater ses brillants talents de diplomate et sa largeur de vues politique lorsqu'il a récemment présidé aux travaux du Conseil de sécurité, et nous lui exprimons notre satisfaction et notre reconnaissance pour sa compréhension et sa coopération.

99. Il convient également de relever que la présente séance est la première à laquelle participe le nouveau Secrétaire général, M. Waldheim. Nous avons pris l'habitude, au cours des 10 dernières années, de voir U Thant à cette même place. Nous lui rendons hommage pour ses efforts infatigables en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et du développement de relations amicales entre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous lui rendons son dû et nous nous

souviendrons qu'à ce poste de haute responsabilité qu'il a occupé pendant si longtemps il a exercé une action des plus fécondes.

100. De tout cœur, nous souhaitons de grands succès à son successeur, le nouveau Secrétaire général, M. Waldheim. Nous sommes profondément convaincus que son expérience d'homme d'Etat, son grand savoir-faire de diplomate, sa connaissance des problèmes de l'Organisation des Nations Unies, acquise au cours des longues années où il a été représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation, donnent tout lieu de croire qu'il est digne de ce poste élevé. La délégation soviétique ne peut manquer de se féliciter également d'avoir appuyé la candidature de M. Waldheim du premier au dernier jour. C'est pourquoi elle n'a pas à changer son fûil d'épauie, ayant adopté une position de principe qui n'a jamais varié. Nous espérons qu'une collaboration fructueuse s'établira avec M. Waldheim et nous sommes profondément convaincus que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, tous les membres du Conseil de sécurité, et notamment les membres permanents du Conseil, apporteront leur appui à M. Waldheim, lui permettant ainsi de mener à bien ses tâches importantes et multiples au cours de la période extrêmement importante que nous traversons. Du fond de notre cœur, nous lui souhaitons une excellente santé car nous savons, par l'expérience de son prédécesseur, combien cela est important pour le Secrétaire général. Nous lui souhaitons donc sincèrement une excellente santé et de grands succès dans sa noble tâche visant au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au développement de la coopération entre les Etats et les peuples.

101. Passant à la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, la délégation de l'Union soviétique souhaiterait faire les observations suivantes. Nous avons appuyé dès le début l'initiative importante et utile de l'Organisation de l'unité africaine qui, nous l'estimons, reflète les vues et les aspirations de tous les Etats africains et de leurs peuples, ainsi que de tout le continent africain. Nous voulons parler de la proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité tienne cette année et dans un avenir proche des réunions dans l'une des capitales africaines.

102. Comme on le sait, 113 pays, dont l'Union soviétique faisait naturellement partie, ont voté à l'Assemblée générale en faveur de la résolution relative à cette question. Les représentants de la Zambie et de la Mauritanie, qui ont présenté devant l'Assemblée générale cette proposition au nom de 41 Etats africains, ont rappelé à l'Assemblée et à chacun de nous que dans la résolution de l'OUA en la matière les chefs d'Etat et de gouvernement africains réunis en 1971 à Addis-Abeba ont exprimé leur conviction profonde qu'une réunion du Conseil de sécurité dans une des capitales africaines, consacrée aux mesures à prendre en vue de la mise en application des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la décolonisation, la lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale sur le continent africain, est une question très importante et une nécessité urgente.

103. Les auteurs de cette résolution ont fait remarquer que la tenue d'une réunion du Conseil dans une des capitales africaines, dans le cadre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, favoriserait encore davantage le renforcement des relations entre ces deux importantes organisations internationales. On a noté également qu'une telle décision de la part du Conseil de sécurité serait une manifestation concrète de l'intérêt que le Conseil, en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, porte aux problèmes de l'Afrique. Une telle mesure de la part du Conseil justifierait non seulement la foi que les Africains ont dans l'Organisation des Nations Unies, mais aussi la confiance que les peuples africains lui témoignent.

104. L'Union soviétique a toujours été et demeure favorable à une activité plus grande du Conseil de sécurité, surtout lorsqu'il s'agit du rôle essentiel que le Conseil doit jouer dans la solution des questions les plus délicates, les plus délicates, auxquelles le monde et l'Organisation des Nations Unies ont à faire face. Pour nous, la question de la tenue de réunions du Conseil hors du Siège de l'Organisation des Nations Unies n'est pas nouvelle. On sait que la délégation soviétique s'est déjà prononcée, en juillet 1960 et en juin 1965, en faveur de la tenue de réunions du Conseil hors du Siège de l'Organisation des Nations Unies. De telles réunions sont entièrement conformes à la Charte des Nations Unies et au règlement intérieur provisoire du Conseil. L'article approprié de la Charte a déjà été cité par les orateurs précédents. L'Organisation des Nations Unies se souvient assurément qu'il existe des précédents, notamment lorsqu'en 1948, puis en 1951, le Conseil de sécurité a tenu des réunions hors du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

105. La délégation soviétique appuie entièrement l'opinion émise par les représentants des Etats africains, selon laquelle la tenue de réunions du Conseil en Afrique permettrait d'examiner les problèmes qui préoccupent au premier chef les peuples africains et qui touchent directement à la question de la décolonisation en Afrique. Nous sommes certains que s'il se réunissait en Afrique, le Conseil examinerait les problèmes qui intéressent ce continent, le Conseil connaîtrait un regain d'activité qui lui permettrait de se familiariser davantage avec les préoccupations et les aspirations des peuples africains et avec l'atmosphère dans laquelle vit l'Afrique d'aujourd'hui. Par ailleurs, le Conseil pourrait ainsi entendre sur place les personnes qu'il jugerait opportun d'entendre et qui pourraient lui fournir des renseignements importants et utiles, qui lui permettraient de comprendre mieux l'Afrique contemporaine et la situation qui y règne.

106. En conséquence, la délégation soviétique appuie la proposition des pays africains tendant à ce que le Conseil de sécurité se réunisse dans une des capitales africaines, chaque séance étant consacrée à l'examen tant des problèmes généraux concernant le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale, qui menacent comme par le passé la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent africain, que des questions concrètes qui ont déjà été mentionnées ici au cours de la discussion d'aujourd'hui. Il ne faut pas oublier

que les travaux du Conseil, au cours de ses séances, se feront à la lumière et sur la base des décisions extrêmement importantes prises contre le colonialisme, l'*apartheid* et le racisme par le Conseil lui-même et par l'Assemblée générale et également de documents fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies tels que la Charte et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale sur l'initiative de l'Union soviétique, déclaration qui a ouvert la voie à une décolonisation active et à une participation active de l'Organisation des Nations Unies à l'exécution de cette grande tâche historique. De l'avis de la délégation soviétique, le Conseil de sécurité ne peut manquer de tenir compte, dans ses travaux, de ce que le principe de la légitimité de la lutte des peuples pour leur libération nationale et leur indépendance a été reconnu par l'Organisation des Nations Unies et est devenu, par voie de conséquence, une norme internationale. C'est là un des principes fondamentaux de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et nous pensons que le Conseil de sécurité le gardera présent à l'esprit et s'en inspirera dans ses travaux au cours de ses réunions en Afrique.

107. Les problèmes de la lutte contre le colonialisme, l'*apartheid* et le racisme ont acquis ces derniers temps une acuité particulière. Si ceux qui participent à la présente séance tournent leurs regards vers l'année écoulée et se remémorent l'ordre du jour des séances du Conseil, ils ne pourront manquer de constater qu'une part considérable du temps du Conseil a été consacrée précisément à ces questions. Tel est tout particulièrement le cas des derniers bastions du colonialisme en Afrique. Les tâches essentielles dans ce domaine consistent à éliminer le régime raciste minoritaire en Rhodésie du Sud et à transférer sans plus tarder le pouvoir au maître véritable et légitime du pays, le peuple du Zimbabwe. Il est indispensable de mettre fin au colonialisme portugais et à l'oppression qu'il fait peser sur les peuples africains. Il est indispensable que ces peuples obtiennent dans les plus brefs délais leur liberté et leur indépendance. Il faut mettre un terme à la politique monstrueuse, inhumaine et terroriste de l'*apartheid* que pratique le régime raciste de l'Afrique du Sud et qui est une atteinte à la dignité humaine élémentaire des Africains en Afrique du Sud. La population autochtone de l'Afrique du Sud, qui compte plusieurs millions d'habitants, doit être libérée de la tyrannie raciste et esclavagiste et du joug colonial de la minorité raciste. Le peuple namibien doit se libérer de l'occupation étrangère et accéder à l'indépendance; la Namibie doit devenir un Etat souverain.

108. Ces problèmes prennent un caractère d'autant plus pressant à un moment où les colonialistes et les néo-colonialistes non seulement font obstacle à l'application des décisions de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine mais s'efforcent de passer à la contre-attaque. Les faits et les événements de la période récente et l'expérience des travaux du Conseil de sécurité lui-même montrent que l'impérialisme et le colonialisme, dont l'avant-garde est constituée sur le continent africain par l'Afrique du Sud, le Portugal et la Rhodésie du Sud, ne reculent devant aucune action, y compris des actes d'agression directe contre des

pays africains. C'est ainsi qu'ils sont responsables d'actes d'agression dirigés contre la République de Guinée et le Sénégal, la République du Zaïre, la République populaire du Congo, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et d'autres Etats africains. Les colonialistes poursuivent leur guerre d'extermination contre les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau), faisant couler le sang des meilleurs de leurs fils. Le Territoire de Namibie, illégalement occupé par les racistes sud-africains de Pretoria, est utilisé par eux en vue de perpétrer des actes d'agression contre d'autres Etats d'Afrique. Le rôle funeste que jouent les racistes d'Afrique du Sud dans le soutien apporté au colonialisme portugais et au racisme sud-rhodésien en vue d'écraser les mouvements de libération nationale en Afrique australe n'est un secret pour personne.

109. Le Conseil de sécurité ne doit pas perdre de vue toutes ces questions, et il devra leur accorder l'attention voulue lors des réunions qu'il tiendra en Afrique.

110. Dans sa politique extérieure, l'Union soviétique se prononce invariablement en faveur de la libération de tous les peuples de la domination coloniale et pour la liquidation complète du colonialisme et du racisme. Cette politique a été confirmée récemment lorsque le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'URSS a adopté le programme de lutte de notre parti, de notre gouvernement et de notre peuple pour la paix et la coopération internationales. L'Union soviétique est en faveur de l'application intégrale des décisions de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination des derniers régimes colonialistes et elle considère que les manifestations du racisme et de l'*apartheid* doivent être condamnées et boycottées dans le monde entier et totalement éliminées, de même que le colonialisme et l'impérialisme.

111. L'Union soviétique appuie entièrement les résolutions relatives aux problèmes de l'Afrique australe adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et elle les applique rigoureusement.

112. Tenant compte de tout ce qui précède, la délégation de l'Union soviétique se prononce fermement en faveur de la tenue de réunions du Conseil de sécurité dans une des capitales africaines en vue de discuter des mesures à prendre pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la décolonisation ainsi que sur la lutte contre l'*apartheid* et la discrimination raciale sur le continent africain.

113. La délégation soviétique se permet de ne pas être d'accord avec l'un des orateurs qui, au cours de la séance d'aujourd'hui, a émis des doutes et toutes sortes de conditions, toutes sortes de "si". Je pense qu'en principe le Conseil doit accéder à la demande et à la recommandation de l'Assemblée générale tendant à ce que le Conseil se réunisse en Afrique; le Conseil ne doit pas émettre de doutes à l'égard de cette décision.

114. La délégation soviétique n'a pas d'objections contre la proposition présentée sur l'initiative de notre président et tendant à créer un comité auquel participeraient tous les

membres du Conseil de sécurité et qui serait chargé de préparer et d'examiner les questions concrètes que pose l'organisation des réunions du Conseil de sécurité hors du Siège.

115. Cependant, l'expérience montre que parfois les sous-comités et comités sont créés pour faire traîner en longueur la réalisation d'une idée ou pour la faire avorter. La délégation soviétique, appuyant la proposition du Président de créer un comité et de prévoir des délais stricts pour ses travaux, souhaiterait en même temps dire de façon tout à fait nette que ce comité doit être institué pour faire œuvre utile, pour que des réunions du Conseil se tiennent en Afrique, et non pas pour retarder l'exécution de cette idée ou la faire avorter. C'est en partant de ce point de vue et dans ce contexte que nous n'élevons pas d'objections contre la création d'un comité.

116. Dans sa déclaration liminaire, le Président a mentionné deux capitales : Conakry et Lusaka. La délégation soviétique est prête à se rendre dans l'une ou l'autre de ces capitales pour participer aux réunions du Conseil de sécurité. Conakry et Lusaka me conviennent personnellement aussi bien l'une que l'autre, parce que je me suis rendu dans ces deux villes — à Conakry à plusieurs reprises et à Lusaka une fois — et, selon l'expression populaire, j'ai eu le coup de foudre pour ces deux villes. C'est la raison pour laquelle la délégation soviétique appuie la proposition tendant à ce que le Conseil se réunisse dans l'une ou l'autre de ces capitales.

117. M. MOJSOV (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi un plaisir particulier d'avoir, comme premier acte de la participation de ma délégation aux travaux de cet organe important de l'Organisation des Nations Unies, l'occasion de féliciter le représentant de la Somalie, mon ami l'ambassadeur Farah, qui assume le poste de responsabilité de président du Conseil pendant le mois de janvier, c'est-à-dire au début d'une nouvelle année d'activité des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Nous savons tous combien il est dévoué à la cause et aux activités des Nations Unies et nous savons quelle a été sa contribution personnelle aux travaux du Conseil. Tous ceux qui ont pu suivre les activités de M. Farah à l'Organisation des Nations Unies, et spécialement pendant les dernières semaines des réunions du Conseil en 1971, savent combien il est heureux que, pendant ce premier mois d'activité, nous puissions disposer de l'aide et des conseils de M. Farah.

118. Comme bon nombre de nos collègues assis autour de cette table l'ont souligné à si juste titre, cette séance est la première séance du Conseil depuis que le représentant estimé de l'Autriche, l'ambassadeur Waldheim, après une élection si impressionnante, est devenu le nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. A la place même où M. Waldheim est maintenant assis, nous avons vu, pendant de nombreuses années, le secrétaire général U Thant. Nous sommes tous éternellement redevables à U Thant, dont les services rendus à cette organisation et, en fait, à l'ensemble de la communauté internationale, sont pour tous un exemple et une source d'inspiration. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les hautes qualités de notre

nouveau secrétaire général, M. Waldheim. En le félicitant à nouveau très chaudement, je me bornerai à ajouter que nous sommes très heureux de voir un représentant de l'Autriche — pays neutre et voisin du nôtre, avec lequel nous avons des relations étroites et amicales — assumer ce poste très important. J'ai eu personnellement le privilège d'être l'ambassadeur de mon pays à Vienne au moment où le secrétaire général Waldheim occupait un poste très élevé dans le gouvernement de son pays et je me souviendrai toujours de l'amitié chaleureuse et de l'aide précieuse qu'il nous a toujours si généreusement offertes. Le dynamisme avec lequel il a abordé les lourdes responsabilités de son poste, la clarté de vues dont il a fait preuve dans ses premières déclarations, son dévouement bien connu et déjà ancien à la cause de la paix, de la coopération internationale et du règlement des problèmes internationaux par des moyens politiques pacifiques, parlent d'eux-mêmes. Avec notre aide à tous, je suis certain que notre secrétaire général pourra apporter de nouvelles énergies et des idées neuves qui contribueront considérablement au progrès si nécessaire de nos travaux ainsi qu'à l'amélioration du prestige et de l'influence de notre organisation.

119. Les Nations Unies demeurent, en dépit de toutes leurs faiblesses, la seule organisation internationale dans laquelle, de plus en plus, le monde entier est représenté et où chacun peut contribuer à la construction de la paix et de la coopération internationale, car la paix pour nous tous ne peut être édifiée que par nous tous.

120. C'est dans cet esprit qu'avant d'aborder la question à notre ordre du jour j'aimerais dire quelques mots sur ce que nous éprouvons en cette première séance du Conseil de sécurité à laquelle nous siégeons comme membre. C'est la troisième fois que la Yougoslavie siège au Conseil de sécurité en tant que membre et la première fois depuis 1956, lorsqu'elle avait été élue au Conseil pour la moitié de la durée du mandat. En tant que pays socialiste, indépendant et non aligné, dont la politique étrangère est guidée, entre autres, par les principes d'égalité souveraine de toutes les nations, grandes et petites, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le respect de l'intégrité territoriale de tous les Etats, et en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes fidèlement attachés à cette organisation mondiale dans laquelle nous voyons le meilleur instrument de paix et de coopération. Pendant la durée de notre mandat au Conseil de sécurité, nous ferons de notre mieux, comme dans le passé, pour apporter notre contribution au renforcement de la paix dans le monde ainsi qu'à celle de la sécurité pour tous les pays. Nous nous réjouissons de travailler à la réalisation de ce grand objectif avec tous les autres membres du Conseil de sécurité.

121. J'en viens maintenant à la question de la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité dans une capitale africaine. C'est là une question importante. Le paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte stipule que "le Conseil de sécurité peut tenir des réunions à tous endroits autres que le Siège de l'Organisation qu'il juge les plus propres à faciliter sa tâche". Nous devons décider maintenant de la mise en application de cette disposition et saisir cette possibilité

pour la première fois depuis que l'Organisation s'est installée définitivement à New York. Nous sommes fermement convaincus que le moment est venu pour cela. On a proposé que cette première session historique du Conseil ait lieu en Afrique, et ce n'est pas par hasard que cette proposition jouit d'un tel appui, car l'Afrique est un continent dont les nombreux membres ont apporté, par leur participation, une immense contribution à notre organisation, un continent dont les problèmes — et ils sont nombreux à influencer sur la paix et la sécurité du monde — tiennent une place si importante dans nos travaux et figurent si souvent à notre ordre du jour.

122. Au cours des consultations que nous avons eues avec vous, monsieur le Président, nous avons indiqué que nous étions favorables à la tenue d'une réunion du Conseil en Afrique au début de cette année. Notre délégation a d'ailleurs voté en faveur de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale, qui stipule, en son paragraphe 2 :

*"Invite le Conseil de sécurité à examiner la demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil dans une capitale africaine"*.

123. Le premier alinéa du préambule de cette résolution prend note de la demande présentée par 36 Etats africains portant sur la tenue, au début de l'année 1972, de réunions du Conseil en Afrique. En même temps, il y est dit que ces séances devraient être "consacrées uniquement aux mesures à prendre en vue de la mise en application des diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la décolonisation, la lutte contre l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique".

124. Nous estimons que toutes ces questions sont tellement urgentes que nous devons leur accorder toute notre

attention; il est inexcusable que nous ayons tant tardé à les aborder réellement. C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il y ait de raisons de retarder davantage la première réunion du Conseil en Afrique, qui est censée refléter notre volonté politique collective et qui devrait montrer notre désir et notre volonté de voir le Conseil se saisir des problèmes africains sur le sol africain.

125. Etant donné l'importance croissante pour le maintien de la paix et de la sécurité, et également pour la viabilité de notre organisation, d'un examen des très graves problèmes coloniaux, on s'accorde généralement à recommander que nous abordions ces problèmes de toute urgence.

126. Quant à la date et au lieu exacts des séances, nous sommes bien entendu prêts à nous rallier à l'avis de la majorité tel qu'il apparaîtra ici. Le comité qui est proposé examinera sans aucun doute tous les aspects pertinents de temps et de lieu et tous les autres aspects — technique, juridique, financier et administratif — de cette question. En bref, nous sommes d'accord pour qu'une réunion du Conseil de sécurité se tienne dans une capitale africaine aussitôt que possible et nous sommes favorables à l'idée selon laquelle ces séances devront être liées dans le temps, dans l'espace et de par l'ordre du jour aux problèmes pressants qui se posent en Afrique aujourd'hui.

127. Enfin, je voudrais remercier le Président de ses efforts inlassables, qui ont permis de porter cette question à notre attention.

*La séance est levée à 13 h 5.*